

N° : DP 20/372

DECISION DU PRESIDENT

20PM03- REALISATION DE LA COMMUNICATION DE « L'ENQUETE MOBILITÉ CERTIFIÉE CEREMA » SUR LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n° 20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU l'avis de la Commission MAPA en date du 01/09/2020,

CONSIDERANT que la réalisation d'une campagne de communication pour le compte d'une enquête sur les déplacements des ménages résidant sur le territoire de la Métropole Toulon TPM.

CONSIDERANT que l'enquête qui fera l'objet de la campagne de communication est désignée sous le sigle EMC2 de la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour Enquête Mobilité Certifiée Cérema dans la suite du CCTP.

CONSIDERANT qu'une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée en date du 20/05/2020 avec une remise des offres fixée au 17/06/2020,

CONSIDERANT que la publicité réglementaire a été faite auprès de la plateforme de dématérialisation et du BOAMP,

CONSIDERANT que 29 dossiers ont été retirés,

CONSIDERANT que 1 pli a été déposé dans les délais,

CONSIDERANT que le candidat présente les garanties et capacités, techniques, professionnelles et financières suffisantes,

CONSIDERANT que la commission MAPA a émis un avis favorable à la passation du marché avec l'entreprise **STRATIS**,

DECIDE

ARTICLE 1

DE SIGNER le marché à procédure adaptée ainsi que les actes nécessaires à son exécution avec :

L'entreprise **STRATIS** (83078) TOULON Cedex 9

Pour un montant de 17 310.00 € HT soit 20 945.10 € TTC

ARTICLE 2

DE DIRE que le délai d'exécution de l'ensemble la mission est de 6 mois à compter de la notification du marché.

ARTICLE 3

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget annexe Transports ; Opération budgétaire 42211.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **08 SEP. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

